

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

**Date de convocation**: 29 mars 2019

**Date d'affichage** : 29 mars 2019

**Etaient présents**: Hélène COMOY, Patrick CERVEAU, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Bernard SARRAZIN, François VENOT.

**Représenté** : Virgile TUPINIER donne pouvoir à Fanny MIGNON

**Secrétaire de séance**: Mathieu CERVEAU

**Ordre du jour** : Approbation du compte rendu du 11 février 2019 ; Budget Principal et budget annexe Eau Assainissement : Vote du compte administratif 2018, Vote du compte de gestion 2018, Affectation des résultats ; Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 ; Vote du budget primitif 2019 du budget Principal et budget annexe Eau Assainissement ; Désignation des délégués du CEG ; Don de l'association de Chasse communale de Poilly ; Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2019 ; Redevance d'occupation du domaine public Orange 2019 ; Questions diverses.

**Ajout à l'ordre du jour** : Travaux SDEY : Extension éclairage public.  
Adoption à l'unanimité des membres présents.

**Approbation du compte-rendu du 11 février 2019 :**

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Vote du compte administratif 2018 du budget Principal**

**Délibération n°6/2019 :**

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le compte administratif 2018 du budget Principal, sous la présidence de Gisèle MENETREY.

**Budget Principal**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		54 378,57	9 600,63		9 600,63	54 378,57
Opérations de l'exercice	216 004,04	236 911,48	43 730,80	48 654,23	259 734,84	285 565,71
<b>TOTAUX</b>	216 004,04	291 290,05	53 331,43	48 654,23	269 335,47	339 944,28
Résultats de clôture		75 286,01	4 677,20			70 608,81
Reste à réaliser			2 000,00	1 500,00	2 000,00	1 500,00
<b>Totaux cumulés avec RAR</b>	216 004,04	291 290,05	55 331,43	50 154,23	271 335,47	341 444,28
<b>Résultats définitifs</b>		75 286,01	5 177,20			70 108,81

Vote du compte administratif 2018 du budget annexe EauDélibération n°7/2019 :

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le compte administratif 2018 du budget annexe Eau, sous la présidence de Gisèle MENETREY.

**Budget Eau**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	2 916,42	468,36 2 854,08	4 687,02	13 604,40 2 151,13	7 603,44	14 072,76 5 005,21
<b>TOTAUX</b>	2 916,42	3 322,44	4 687,02	15 755,53	7 603,44	19 077,97
Résultats de clôture Reste à réaliser		406,02		11 068,51		11 474,53
<b>Totaux cumulés avec RAR</b>	2 916,42	3 322,44	4 687,02	15 755,53	7 603,44	19 077,97
<b>Résultats définitifs</b>		406,02		11 068,51		11 474,53

Vote du compte de gestion 2018 du budget Principal et budget annexe EauDélibération n°8/2019 :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget Principal et budget annexe Eau de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 de ces budgets ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Déclare** que le compte de gestion du budget Principal et du budget annexe Eau, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du budget PrincipalDélibération n°9/2019 :

Vu le Compte Administratif 2018 du budget Principal ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2018 s'élève à 75 286,01 €, et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'affecter l'excédent constaté de 75 286,01 € de la façon suivante :
  - 5 177,20 € à affecter en section d'investissement article 1068 du budget primitif 2019 – budget Principal.
  - 70 108,81 € à reporter en section de fonctionnement article 002 du budget primitif 2019 - budget Principal.

Affectation des résultats du budget annexe EauDélibération n°10/2019 :

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe Eau ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget annexe Eau de l'exercice 2018 s'élève à 406,02 €, et qu'il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de reporter en section de fonctionnement article 002 du budget primitif 2019 - budget annexe Eau, la totalité de l'excédent constaté.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019Délibération n°11/2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de reconduire pour 2019 les taux d'imposition des différentes taxes directes locales, à savoir :

TAXES	Base d'imposition	Taux votés En %	Produit correspondant En €
Taxe d'Habitation	438 100	9,03 %	39 560
Taxe Foncière (bâti)	256 700	13,55 %	34 783
Taxe Foncière (non bâti)	150 400	26,55 %	39 931
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0	0	0
TOTAL .....			<b>114 274</b>

3. Travaux SDEY : Extension éclairage publicDélibération n°12/2019 :

Vu la nécessité d'améliorer l'éclairage public dans la commune,

Vu les avant-projets soumis par le SDEY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le projet d'extension de l'éclairage public au parking de l'église d'un montant de 4 943, 39 € (part communale).
- **Accepte** le projet d'extension et de rénovation de l'éclairage public rue de la Crémine, route de Lichères, à l'abri bus et chemin de Vau du Puits d'un montant de 3 486,57 € (part communale).
- **Charge** le Maire de signer les conventions financières.

4. Vote du budget primitif 2019 du budget PrincipalDélibération n°13/2019 :

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2019.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le budget primitif 2019 du budget Principal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : 296 952,81 euros

Investissement : 89 923,20 euros

Vote du budget primitif 2019 du budget annexe EauDélibération n°14/2019 :

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2019.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le budget primitif 2019 du budget annexe Eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : 3 151,13 euros

Investissement : 13 219,64 euros

5. Désignation des délégués du CEGDélibération n°15/2019 :

Suite à la délibération n° 50/2018 acceptant l'adhésion au CEG de Chablis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Désigne** les délégués suivants pour représenter la Commune au sein du CEG :

Délégué titulaire

Gisèle MENETREY

Délégué suppléant

Françoise MALAQUIN

6. Don de l'association de Chasse communale de PoillyDélibération n°16/2019 :

L'Association de Chasse Communale souhaitant contribuer à l'entretien des chemins ruraux de Poilly/Serein, fait un don de 336 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le chèque de l'Association de Chasse d'un montant de 336 €.

7. Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2019Délibération n°17/2019 :

Vu le barème de la redevance d'occupation du domaine public, applicable à ERDF-Yonne concernant l'occupation des lignes électriques BT fixée à 209 € pour 2019 pour les communes de moins de 2000 habitants et ce, conformément à l'article L2322-4 du code de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appeler 209 € de RODP 2019 à ENEDIS.

8. Redevance d'occupation du domaine public Orange 2019Délibération n°18/2019 :

Redevance d'occupation du domaine public 2018 :

- 2,770 km x 54,30 € = 150,41 € en artère aérienne
- 3,446 km x 40,73 € = 140,36 € en artère souterraine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appeler 290,77 € de RODP 2019 à ORANGE.

**Questions et informations diverses :**

- a) Entretien des chemins : Les exploitants agricoles et viticoles de la commune ont accepté de participer aux deux journées consacrées à l'entretien des chemins communaux d'exploitation prévues les 10 et 17 avril.  
La municipalité les en remercie et félicite également les adultes et enfants présents samedi dernier pour le ramassage des détritux aux abords du village.
- b) Epicerie : Les membres de la commission Action Sociale ont rencontré Daniel Gérard pour lui faire part de leur inquiétude sur le magasin. M. Gérard admet que la saison hivernale n'a pas été suffisamment stable et espère progresser.
- c) Elections européennes : Les électeurs sont appelés aux urnes dimanche 26 Mai 2019.
- d) Sécurité et salubrité sur la voie publique : la municipalité a avisé les propriétaires de chiens par courrier personnalisé, qu'ils ont l'obligation de tenir leur animal en laisse sur la voie publique, pour sécuriser les autres promeneurs et pour éviter les divagations. Si cette obligation n'est pas respectée, un signalement sera effectué auprès de la gendarmerie.
- e) Très Haut Débit / Fibre aérienne : l'antenne de réception pour Internet en Très Haut Débit Radio a été posée et fonctionne ; les habitants ont été prévenus et peuvent désormais s'abonner s'il le souhaitent ; les abonnés Ozone doivent absolument contacter leur fournisseur pour faire modifier leur forfait.

Se renseigner sur un programme de déploiement de fibre en aérien en cours sur la vallée du Serein.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 23 h 10.